



**MAIRIE de LA VERNAZ**  
République Française  
HAUTE-SAVOIE  
74200

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 23 Octobre 2009

L'an deux mil neuf à 20 heures 00 et le vingt-trois octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11  
Date de la Convocation du Conseil municipal : 20 octobre 2009.

### **OBJET :**

Travaux d'Alimentation en Eau Potable  
Secteur Le Jotty

**PRESENTS :** Mmes GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, FIGUREAU Marie-Laure, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe, YEUILLAZ Mickaël.

**Absents excusés :** M. Lizzi Stéphane, MOREL Alain.

Madame HENNEBIQUE Sylvie a été élue secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux de réfection de la conduite en eau potable sur le secteur du Jotty. Madame le Maire rappelle qu'une consultation, selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés publics, a été engagée pour sélectionner un maître d'oeuvre et indique que la Commission d'Appel d'Offres, à procéder en date du 19/10/2009 à l'ouverture des plis.

Madame le Maire expose l'analyse des propositions remises et propose de retenir l'entreprise **Bel & Morand** située à Allinges pour un montant **137 950,16 € TTC**.

Madame le Maire indique que les travaux débiteront au cours du premier semestre 2010 et les dépenses seront inscrites sur le budget Eau & Assainissement de 2010.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir l'offre du Bel & Morand pour un montant de **137 950,16 € TTC**.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché correspondant.

**RAPPELLE** que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget 2010.

**SOLLICITE** un prêt pour financer ces travaux auprès **SMDEA**.

Ainsi Fait et Délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

Jacqueline GARIN

Maire

